



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
de l'immigration et de l'intégration**

Bureau des élections, de la réglementation, des associations et des missions de proximité-titres
Sections élections politiques et professionnelles
04 76 60 32 86
pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Arrêté n° 38-2022-07-18-00003 du 18/07/22.
**fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote
dans la commune de Villard-de-Lans**

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;
VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;
VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
VU l'arrêté préfectoral n° 38-2021-08-13-00010 du 13 août 2021 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Villard-de-Lans ;
CONSIDÉRANT le nouvel adressage intervenu sur la commune

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de Villard-de-Lans sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Villard-de-Lans sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale adjointe

Nathalie CENICIC

Adresse des bureaux de vote	Répartition des voies par Bureaux de vote
<p>Bureau de vote n° 1 <i>(bureau centralisateur)</i> Salle de la coupole place Mure Ravaut</p>	ACHARD PICARD (AVENUE)
	AUX PLANTÉES (CHEMIN)
	DE BOIS BARBU (ROUTE)
	DE BRED'HUIRE (ROUTE)
	DE CHARPICHON (CHEMIN)
	DE CORRENCON (ROUTE)
	DE FRIER (CHEMIN)
	DE LA BALMETTE (ROUTE)
	DE LA BESSIA (CHEMIN)
	DE LA BONNETIÈRE (CHEMIN)
	DE LA BRUA (ALLÉE)
	DE LA CROIX (CHEMIN)
	DE LA FAUGE (CHEMIN)
	DE LA FLEUR DU ROY (RUE)
	DE LA FORÊT DES TOUCHES (ALLÉE)
	DE LA MARTINIÈRE (CHEMIN)
	DE LA MOUCHEROLLE (IMPASSE)
	DE L'ACHARD (CHEMIN)
	DE LIORIN (CHEMIN)
	DE MAYFRAY (IMPASSE)
	DE MÉAUDRE (ROUTE)
	DE MÉAUDRET (CHEMIN)
	DE TINTAINE (RUE)
	DES BAINS (AVENUE)
	DES BARTAVELLES (CHEMIN)
	DES BLACHONS (CHEMIN)
	DES BOUCHARDS (CHEMIN)
	DES CHAMOIS (ALLÉE)
	DES CLOTS (ROUTE)
	DES CÔTEAUX DE L'ACHARD (IMPASSE)
	DES GAUCHETS (IMPASSE)
	DES GLOVETTES (ALLÉE)
	DES GRANGES (IMPASSE)
	DES GUILLETS (CHEMIN)
	DES J. O 1968 (RUE)
	DES JARRANDS (ROUTE)
	DES MONTAUDS (CHEMIN)
	DES OLIVETS (CHEMIN)
	DES PIERRES (CHEMIN)
	DES POUTEILS (CHEMIN)
	DES PRÉS (CHEMIN)
	DES PRÉS LONGS (CHEMIN)
	DES ROYBONS (IMPASSE)
	DES SABLES (CHEMIN)
	DES TRÉMIÈRES (CHEMIN)
	DES VERDOUX (CHEMIN)
	D'HERBOUILLY (ROUTE)
DU BASSIN (PASSAGE)	
DU BOIS DUMOULIN (IMPASSE)	
DU FOURNET (IMPASSE)	
DU FRED (IMPASSE)	

Bureau de vote n° 2
Salle de la coupole
place Mure Ravaud

DU LACAT ET GENER (IMPASSE)
DU PEUIL (CHEMIN)
DU PRÉ DU GRENIER (CHEMIN)
DU ROSÉ DES PRÉS (IMPASSE)
DU VALET (CHEMIN)
IMPERATRICE ZITA (AVENUE)
LE BALCON DE VILLARD
ALBERT PIETRI (RUE)
ALBERT SOBOUL (RUE)
ALLEE DES PEUPLIERS
CHALET DU BOIS NOIR
CHAULLANGE (ALLÉE)
DE BONNETON (CHEMIN)
DE COMBE POUROUZE (CHEMIN)
DE FERVEILLEY (RUE)
DE FILLAUD (IMPASSE)
DE LA BOURNE (CHEMIN)
DE LA CONVERSARIA (ROUTE)
DE LA CROIX MARGOT (CHEMIN)
DE LA GARRIA (CHEMIN)
DE L'ADRET (RUE)
DE L'ECHAUFIRE (RUE)
DE LOU PRA VERT (CHEMIN)
DE PAYONERE (CHEMIN)
DE POMPEILLON (CHEMIN)
DE SERVIOTZ (CHEMIN)
DE VILLEVEILLE (CHEMIN)
DES AGNELONS (RUE)
DES ARRIBERTS (CHEMIN)
DES BEAUMONTS (RUE)
DES BERNARDS (CHEMIN)
DES BONNETS (CHEMIN)
DES CHABERTS (ROUTE)
DES CHARMETTES (IMPASSE)
DES COCHETTES (CHEMIN)
DES ESPINASSES (ROUTE)
DES EYMARDS (CHEMIN)
DES GEYMONDS (ROUTE)
DES GIRARDS (CHEMIN)
DES GRANDS CHAMPS (IMPASSE)
DES JEANDIATS (CHEMIN)
DES LAICHES (IMPASSE)
DES LOMBARDS (CHEMIN)
DES LUPINS (IMPASSE)
DES MACHURONS (RUE)
DES MOURETS (CHEMIN)
DES NOBLES (CHEMIN)
DES POULATS (CHEMIN)
DES SAPINS (IMPASSE)
DES SERRES (IMPASSE)
DES TAMAGNARDS (RUE)
DES VIERES (ROUTE)
DES 4 MONTAGNES (IMPASSE)

	DU BOIS DE BLÂCHE (CHEMIN)
	DU COL DE L'ARC (RUE)
	DU COL VERT (CHEMIN)
	DU CORNAFION (IMPASSE)
	DU COSSIE (RUE)
	DU GERBIER (IMPASSE)
	DU PAS DE L'OEILLE (RUE)
	DU PROFESSEUR ANDRE BEAUDOING (RUE)
	DU ROCHER DE L'OURS (ALLÉE)
	DU SAPEY (CHEMIN)
	VERT (CHEMIN)
<p align="center">Bureau de vote n°3 Verrière du château Joseph Guichard 31 avenue du Général de Gaulle</p>	ABBE RAVAUD (RUE)
	BESSONNETS (PASSAGE)
	DE BELLEVUE (RUE)
	DE FONT NOIRE (IMPASSE)
	DE GALIZON (CHEMIN)
	DE LA CHAPELLE EN VERCORS (RUE)
	DE LA CONTERIE (IMPASSE)
	DE LA LIBERATION (PLACE)
	DE LA MOLIERE (AVENUE)
	DE LA PAIX (RUE)
	DE LA PATINOIRE (CHEMIN)
	DE LA REPUBLIQUE (RUE)
	DE L'ECLUSE (CHEMIN)
	DE VASSIEUX (RUE)
	DES ANEMONES (IMPASSE)
	DES BREUX (CHEMIN)
	DES CHARBONNIERS (ALLÉE)
	DES EGLANTINÈS (CHEMIN)
	DES FRANCS TIREURS (AVENUE)
	DES GENTIANES (CHEMIN)
	DES MARTYRS (PLACE)
	DES PIONNIERS (RUE)
	DES PLANCHES (CHEMIN)
	DES PLATRES (CHEMIN)
	DES RHODOS (IMPASSE)
	DES SAGNES (AVENUE)
	DU CAMP D'AMBEL (IMPASSE)
	DU DOCTEUR BEVIERE (RUE)
	DU DOCTEUR LEFRANCOIS (RUE)
	DU DOCTEUR PIERRET (RUE)
	DU GENERAL DE GAULLE (AVENUE)
	DU LYCEE POLONAIS (RUE)
	DU PROFESSEUR DEBRE (RUE)
	DU PROFESSEUR NOBECOURT (AVENUE)
	DU ROYANS (AVENUE)
	DU VERCORS (RUE)
	FLEUR DES ALPES (IMPASSE)
	GAMBETTA (RUE)
	GIRARD (RUE)
	JEAN MOULIN (RUE)
	JULES MASSON (RUE)
	MURE RAVAUD (PLACE)

PASTEUR (RUE)
PAUL POUTEIL NOBLE (RUE)
PIERRE CHABERT (PLACE)
PROFESSEUR LESNE (RUE)
ROUX-FOUILLET (RUE)
VOCANSON (RUE)
VICTOR HUGO (RUE)